Avis Technique 13/00-793

Mortier-colle C2 E

Colle à carrelage

Adhesives for tiles

Mörtel und Klebstoffe für Fliesen und Platten

Indiflex

Titulaire : Société MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION
BP 30300
F-29400 Landivisiau

Tél : 03 88 23 16 85
Fax : 03 88 23 15 10

Avis Technique non valide

Commission chargée de formuler des Avis Techniques

(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 13

Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes

Vu pour enregistrement le 13 mars 2001

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique

Bulletin des Avis Techniques
n° 421 (juillet août 2001)

CSTB
le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Toute représentation ou reproduction de ce document faite sans le consentement du CSTB est illicite. Elle constitue une contrefaçon au sens de la loi du 11 mars 1957. © CSTB 2001

Le Groupe spécialisé n° 13 « Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes » de la commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné le 30 mars 2000 le mortier colle INDIFLEX présenté par la Société MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION. Il a formulé sur ce produit, l'Avis Technique ci-après. Cet Avis ne vaut que si les fabrications bénéficient d'un certificat de qualification attaché à l'Avis Technique et délivré par le CSTB.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Mortier colle à base de ciment gris prêt à gâcher, classé C2 E, destiné à la pose de carreaux céramiques (ou analogues) sur murs et sols - intérieurs et extérieurs (cf. « Classification des colles à carrelage - Définitions et Spécifications » *Cahier du CSTB 3264*.

1.2 Identification

La marque commerciale, l'identification de l'usine de production, la date de fabrication du produit et le marquage correspondant à la certification CSTBat sont indiqués sur les emballages.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le produit peut être utilisé :

- en sols intérieurs et extérieurs,
- en murs intérieurs et extérieurs,

comme indiqué au paragraphe 1 du Dossier Technique.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Aptitude à l'emploi

Satisfaction aux lois et règlements en vigueur

Dans les lois et règlements en vigueur, il n'y a pas de dispositions spécifiques à l'emploi de ce mortier colle.

Adhérence

Compte tenu des résultats d'essais effectués en laboratoire, le collage avec ce mortier colle conduit à des performances satisfaisantes, y compris vis à vis du retrait et du fluage du support.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

D'une façon générale, un mortier colle ne s'oppose que partiellement à la pénétration de l'eau dans le support. En particulier, il ne peut pas se substituer à un ouvrage d'étanchéité, lorsque celui-ci est requis.

2.22 Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi sus visé, la durabilité de l'ouvrage peut être appréciée comme :

- analogue en sol à celle des revêtements scellés de manière traditionnelle sur les supports en béton et en mortier base ciment,
- comparable en mur à celle du support ou du revêtement.

2.23 Fabrication

La fabrication fait l'objet d'un contrôle interne systématique du fabricant, régulièrement suivi par le CSTB.

Les produits bénéficiant d'un certificat valide sont identifiables par le logo CSTBat et le numéro de marquage apposés sur les emballages

2.24 Mise en œuvre

Ce produit à caractéristique additionnelle E présente un temps ouvert allongé.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.31 Conditions de fabrication et de contrôle

- Le fabricant est tenu d'exercer sur sa fabrication, un contrôle interne permanent en usine, portant sur les matières premières, les conditions du mélange et le produit fini, conformément au Règlement technique de la Certification CSTBat des colles à carrelage.
- Chaque emballage doit comporter un marquage conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de la certification CSTBat des colles à carrelage.

2.32 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

Le domaine d'emploi et les conditions de mise en œuvre doivent respecter les dispositions prévues pour les mortiers colles classés C2 E dans les documents suivants :

- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements muraux intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles et d'adhésifs », *Cahier du CSTB 3265,*
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements muraux extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles », *Cahier du CSTB 3266,*
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles »*Cahier du CSTB 3267,*

Conclusions

Appréciation globale

Pour les fabrications bénéficiant d'un certificat de qualification délivré par le CSTB, l'utilisation du produit dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 28 février 2002.

Pour le Groupe Spécialisé n°13
Le Président
C. VERNEAU

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Malgré sa désignation commerciale, ce mortier colle ne présente pas une déformabilité lui permettant d'être classé C2 S (déformable).

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 13
Christian LEJEUNE

Remplacé le : 08/01/2002 par le n° 13/02-869

Dossier Technique
établi par le demandeur

A. Description

1. Principe – Domaine d'emploi

INDIFLEX est un mortier colle prêt à gâcher, classé C2 E.

Domaine d'emploi

Le domaine d'emploi est celui des mortiers colles classés C2 E tel que défini dans les Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) d'exécution des revêtements de sols et murs - intérieurs et extérieurs - en carreaux céramiques ou analogues, *Cahiers du CSTB 3265, 3266 et 3267*.

2. Matériau

2.1 Désignation commerciale

Désignation commerciale	Distributeur
INDIFLEX	Société MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION BP 30300 F-29400 Landivisiau

2.2 Définition du produit

Poudre de couleur grise, à gâcher à l'eau sur chantier.

Nature des constituants

- Constituants principaux :
  - ciment gris CPA CEM I 52.5 R,
  - sables siliceux.
- Constituants secondaires :
  - dérivés cellulosiques,
  - résine plastifiante,
  - fibres.

2.3 Identification du produit

Les caractéristiques d'identification sont indiquées pour chaque usine de production sur une fiche spécifique attachée au certificat relatif à cette usine.

2.4 Conditionnement

Le produit est conditionné en sac papier de 25kg (2 feuilles kraft + 1 couché polyéthylène).

INDIFLEX peut être conservé pendant 12 mois maximum, dans son emballage d'origine, non ouvert, entreposé dans un endroit sec.

Sont indiqués sur les sacs :

- le mode d'emploi résumé,
- le centre de production identifié par son code emballeur,
- la date de fabrication (mois/année) marquée en clair et le numéro du lot.

3. Fabrication et contrôles

3.1 Centre de fabrication

Le produit fait l'objet d'un certificat CSTBat attaché à l'Avis Technique pour chaque centre de fabrication.

3.2 Contrôles

La société procède à des contrôles internes :

- de réception des matières premières,
- en cours de production,
- sur le produit fini,

conformément aux dispositions prévues par le Règlement Technique de la Certification attachée à l'Avis Technique des colles à carrelage.

4. Mise en œuvre

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles définies pour les mortiers colles classés C2 E, dans les documents suivants :

- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements muraux intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles et d'adhésifs », *Cahier du CSTB 3265,*
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements muraux extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles », *Cahier du CSTB 3266,*
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles », *Cahier du CSTB 3267.*

Gâchage du produit - Ouvrabilité de la pâte

- Taux de gâchage : 26 % environ d'eau par rapport au poids de poudre (soit 6 à 7l d'eau par sac de 25 kg).
- Temps de repos : 5 min environ.
- Durée de vie du mélange : 3 h au moins.
- Temps Ouvert pratique sur chantier : 20 à 30 min.
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 30 min au plus (les carreaux étant posés 10 min après étalement de la colle sur le support).

Produits de jointoiement

Dans le cas où il est prévu l'emploi d'un joint formulé, les produits suivants peuvent être utilisés :

INDIJOINT	Pour des largeurs de joints jusqu'à 7 mm
INDIJOINT SL	Pour des largeurs de joints de 5 mm à 15 mm au plus

B. Résultats expérimentaux

Essais effectués conformément aux modalités données en annexe au Règlement de la Certification CSTBat des colles à carrelage.

C. Références

Produit fabriqué depuis mars 1999.

Importance globale des applications en France : 400000 m² environ.

Remplacé le : 08/01/2002 par le n° 13/02-869